

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 février 2024

.....

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 23 février 2024.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme DE SOUSA, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. ADNOT et Mme GUERITTE.

Étaient absents et excusés : M. THUILLIER, M. PERRIN, Mme BLEDE, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER et M. ODUNCU. M. THUILLIER, M. PERRIN, M. MONTIER, Mme DA SILVA et Mme LEMAIRE ayant respectivement donné pouvoir à Mme LEPONT, Mme DANTON-GALLOT, M. HEWAK, Mme CHARPENTIER et M. LOUIS.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association Sézanne Électronique

SV/N° 2024 – 02 – 29 – 05

M. Jean Agrapart, Adjoint au Maire, expose que, forts du succès des deux premières années, les membres de l'association Sézanne Électronique ont décidé de poursuivre et développer leur projet en organisant une 3^{ème} édition qui se déroulera le samedi 8 juin 2024 au château de Chapton.

1 800 festivaliers (de 7 à 77 ans) y sont attendus autour du thème de "L'espace". 15 artistes devraient être présents sur 3 scènes ainsi qu'un spectacle son et lumières, un Space Bus, un escape game et différents stands.

Les organisateurs prévoient aussi un "off" du festival avec un événement qui se déroulera le week-end des 4 et 5 mai (date à confirmer) sur le mail des Cordeliers à Sézanne.

Pour mener à bien ce projet dont le budget prévisionnel s'élève à 98 817 € en dépenses, l'association sollicite de la Ville de Sézanne une subvention exceptionnelle de 10 000 € qui, ajoutée aux autres aides attendues (2 000 € du Département et 10 000 € de la Région notamment) leur permettrait d'espérer 36 000 € au titre des fonds LEADER.

Lors de la réunion privée des commissions, les membres présents ont souligné que, si la Ville souhaitait bien continuer à accompagner l'association Sézanne Électronique, le montant demandé semble excessif. En effet, d'une part, il est anormal que Sézanne soit la seule collectivité (commune ou intercommunalité) du secteur à soutenir le projet ;

En exercice : 27
Présents : 16
Pouvoirs : 5
Pour : 21
Contre :
Abstentions :

d'autre part, la Ville a déjà apporté sa contribution financière aux deux premières éditions, et en a augmenté le montant de manière importante entre la première et la deuxième ; or, si la Ville augmentait à nouveau de manière substantielle la subvention municipale, cela créerait un précédent à l'égard des nombreuses associations sézannaises qui proposent des activités et animations tout au long de l'année pour Sézanne et les Sézannais. En outre, il est regrettable que la seule animation prévue en 2024 à Sézanne soit déconnectée, en termes de temporalité, du Festival lui-même, et que la principale animation ait lieu à Chapton, et non pas à Sézanne.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique – décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Sézanne Électronique.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK